



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 04-2026

Sur convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le dix mars deux mille vingt-six, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY,
Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
Messieurs Daniel BUFFY, Michel MERCIER, Yannick JANNIN, Jean-Claude ROZIER et
Philippe PAIN (à partir de 18H21)

Absent : Monsieur Philippe PAIN (jusqu'à 18H21)

Procuration : Monsieur Jenny COELHO donne pouvoir à Madame Laurence MICHAUD

Monsieur Michel MERCIER est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 du CCAS de Bâgé-Dommartin

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS de Bâgé-Dommartin

Vu le CFU 2025 du CCAS de Bâgé-Dommartin

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la vice-présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0 €	11 082,28 €	11 082,28 €
	Recettes réalisées	0 €	9 770,00 €	9 770,00 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €

Accusé de réception en préfecture
001-200077238-20260310-04-2026-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0 €	11 082,28 €	11 082,28 €€
	Dépenses réalisées	0 €	10 090,10 €	10 090,10 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0 €	320,10 €	320,10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0 €	1 482,28 €	1 482,28 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0 €	1 162,18 €	1 162,18 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0 €	1 162,18 €	1 162,18 €

Le CCAS après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du CCAS de Bâgé-Dommartin

- **DONNE** pouvoir à Mr le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance
Le 10 mars 2026,
Le maire, Christian BERNIGAUD



Le secrétaire de séance,
Michel MERCIER